

**LOI N° 2005-05 DU 27 JANVIER 2005**

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 03 mars 2004 entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République du Bénin dans le cadre du financement des micro-entreprises et des très petites entreprises au Bénin.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1er** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de prêt, d'un montant de neuf cent cinquante quatre mille (954 000) Dinars islamiques, soit environ un Million deux cent vingt et un mille (1.221.000) Dollars US, équivalant à six cent soixante quatre millions deux cent vingt quatre mille (664.224.000) francs CFA signé le 03 mars 2004 entre la Banque Islamique de Développement (BID) et la République du Bénin dans le cadre du financement des micro-entreprises et des très petites entreprises au Bénin.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

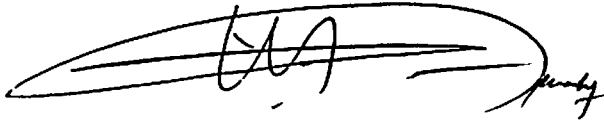
Fait à Cotonou, le 27 janvier 2005,

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



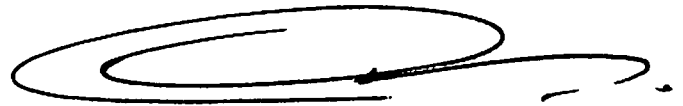
**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,



**Ahamed AKOBI.-**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Grégoire LAOUROU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 4 MFE 4  
MTPT 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-  
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-  
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO1.